



CLASSIQUES  
GARNIER

Édition de CHAMARD (Henri), « Avertissement »,  
*Œuvres Poétiques VI Discours et traductions*, DU BELLAY  
(Joachim), p. V-XXXIV

DOI : [10.15122/isbn.978-2-406-10437-7.p.0007](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-406-10437-7.p.0007)

*La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.*

© 1991. Classiques Garnier, Paris.  
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.  
Tous droits réservés pour tous les pays.

## AVERTISSEMENT

---

Sous ce titre : *Discours et Traductions*, nous publions enfin, conformément au plan tracé par nous il y a vingt ans<sup>1</sup>, la troisième et dernière partie des œuvres poétiques de Joachim du Bellay. Elle offre une série de pièces d'inspiration très différente et de valeur très inégale, mais écrites toujours en vers à rimes plates.

Nous avons réparti les *Discours* en deux groupes, plaçant, comme de juste, avant les poèmes posthumes ceux que l'auteur a divulgués de son vivant. Ceux-ci sont au nombre de six, qui sont rangés d'après l'ordre chronologique.

En tête vient le *Discours au Roy sur la trêve de l'an M.D.LV.* relatif à la trêve de Vaucelles. Il sort du texte même que du Bellay l'a composé dans le premier moment de joie qu'on ressentit à Rome de l'heureuse nouvelle, c'est-à-dire à peu près sûrement dans la seconde moitié de février 1556. Il est possible, il est probable qu'il en fit tenir au roi la copie ; mais il attendit pour le publier son retour en France. Ainsi devait-il faire pour tout ce qu'il avait écrit pendant quatre ans aux bords du Tibre. Mais, à la fin de 1557, il était trop tard, le *Discours* n'était plus de saison. La trêve était rompue, la guerre avait repris, marquée pour nous par des désastres. Il fallut différer encore. C'est seulement en 1558 que l'opuscule put voir le jour, — « avec privilège du Roy », si l'on en croit la couverture. Mention trom-

1. *Avertissement* du t. I, p. VIII-IX.

peuse : le privilège fait défaut, et donc rien ne permet de dater la publication. J'incline à croire, cependant, qu'elle a suivi de peu la prise de Thionville (22 juin 1558). La victoire ouvrait à nouveau de sérieux espoirs de paix et rendait au *Discours* de 1556 un regain d'actualité.

Le poète avait eu plus de chance avec son *Hymne sur la prise de Callais*. Écrit en quelques jours, au milieu de l'enthousiasme patriotique qui secoua la France entière, lorsqu'on sut que le duc de Guise rendait au royaume une ville détenue par l'Anglais depuis deux cent dix ans, l'*Hymne* parut sans doute dès la fin de janvier 1558 (le privilège est du 17), accompagné de trois courts morceaux, une *évocation*, une *exécration*, un *sonnet*, qui en sont le complément. Parmi tant de pièces latines et françaises que suscita la victoire, la plaquette de du Bellay dut avoir un retentissement particulier, puisque la même année 1558 en vit imprimer deux contrefaçons, l'une à Rouen, l'autre à Lyon. L'auteur n'est pour rien dans ces deux copies, et vraisemblablement il les eût désavouées, s'il les avait connues. Toutefois, comme elles ont vu le jour de son vivant, j'ai cru devoir en tenir compte dans l'appareil critique.

L'édition de Rouen, publiée chez Jaspas de Rémortier, « tenant sa boutique au portail des Libraires », se donne dès le titre même comme ayant été faite « jouxte la forme & exemple imprimé à Paris<sup>1</sup> ». Elle reproduit en effet, sinon dans sa graphie, au moins dans sa teneur, l'édition procurée par Federic Morel ; mais elle y ajoute, aux ff. [6] v<sup>o</sup> et [7] r<sup>o</sup>, un certain nombre de vers assez médiocres dont l'auteur nous est inconnu. D'abord, ce *Quatrain pour argument* :

L'an mil cinq cens cinquante sept,  
Callais fut prins, chacun le scet,  
A force d'armes, qui tout brise  
Soubz la main du Duc Sieur de Guise.

1. Brunet ne la mentionne pas. Elle se trouve à la Bibl. Nat. (Rés. Y<sup>o</sup>. 271).

Puis, une épigramme sans titre :

D'un cueur hardy, Bourbon assiega (*sic*) Romme  
 Pour la surprendre, ainsi comme il pensoit,  
 En esperant l'Imperialle pomme.  
 Dieu resista à ce qu'il proposoit  
 Pour son effort. Mais une aultre entreprise  
 Que plus on prise, au gré du Sieur de Guise  
 A esté faicte, & non pas par cas letz,  
 Quand par assault, main forte & sans reprise  
 Il a repris la ville de Callais.

Ce neuvain est suivi lui-même d'un *Dixain*, sur ce proverbe  
*Il n'est chance qui ne retourne.*

L'an mil troys cens quarante sept,  
 Lors que regnoit Philippes (*sic*) en France,  
 Callais fut prins, chacun le scet,  
 Par les Anglois, sans coup de lance,  
 Mais par famine & grand souffrance.  
 Et la reprise a esté faicte  
 Par vif assault & grand deffaicte  
 Ou les Anglois perdent leur bourne.  
 Ainsi est France satisfaicte.  
 Il n'est chance qui ne retourne.

Après le dizain, un distique :

A qui Dieu ayder veult  
 Aulcun nuire ne peult.

Et le tout se termine sur ces mots : « Imprimé par Robert la Motte. »

L'édition de Lyon, donnée par Jean Bynart<sup>1</sup>, fourmille de fautes grossières<sup>2</sup>, qui dénotent le peu de soin apporté par lui à son œuvre. Elle aussi s'accompagne de vers que du Bellay ne

1. Le *Supplément* de Brunet la signale, t. I, col. 102. Baudrier, dans sa *Bibliographie Lyonnaise*, t. I (1895), p. 49, ne mentionne à l'actif de Jean Bynart que cette unique plaquette (pet. in-8 de 8 ff.). — Elle est à la Bibl. Nat. (Rés. Y<sup>o</sup>. 3908).

2. On s'en rendra compte aisément, en se reportant à l'appareil critique de l'*Hymne* en question, v. 2, 8, 10, 18, 19, 48, 54, 56, 77, 93, 141.

peut revendiquer, deux odes signées I. B. (sans doute Jean Bynart lui-même), et que voici :

## ODE DE I. B.

O jour tant désiré  
Des Picars & François,  
O jour tant souhaité  
Du partir des Anglois.

L'Anglois avec Espagne  
Affamé guerroyoit :  
Et par-dessus noz planes (*sic*)  
Librement demouroit.

Il vomira sa rage  
Dessus soy desormais,  
Car il ha pour partage  
Ce qu'il aura jamais.

L'Anglois qui faisoit guerre,  
Aujourd'hui s'est rendu :  
Il est rué par terre :  
Il est mort estendu.

Chantez donc tous ensemble,  
Vous Picars, seurement,  
C'est DIEU qui vous r'assemble  
Au Roy divinement.

O beau jour tresheureux,  
O tresheureux beau jour,  
Car l'Anglois dangereux  
S'est parti sans sejour.

Loüons DIEU tous ensemble,  
François & Escossois :  
Car je voy, ce me semble,  
Desconfitz les Anglois.

O Seigneur, fais la grace :  
Que l'Aigle ravissant  
Des francs François la race  
Ne vienne retraçant.

## ODE II.

France bruit,  
 Flandre fuit,  
 Et Haynaut pleure :  
 Escosse rit,  
 Et Artoys dit  
 Qu'au Lys demeure.  
 Le Lys fleurit,  
 Rose flettrit,  
 Tost sans demeure.  
 Et F. E. R. T. <sup>1</sup> s'enfuit.  
 GUISE le suit,  
 A grand alleure.  
 Loué soit Dieu,  
 Qui de son lieu  
 Sur nous regarde,  
 Et qu'i (*sic*) nous garde,  
 En sauvegarde,  
 La fleur de Lys.

Le Lys du CIEL est descendu :  
 Le Lys du CIEL est defendu.

Vers d'une insigne platitude, — et qui donnent du lustre à ceux de du Bellay, — mais qu'il n'était peut-être pas inutile de reproduire, ne fût-ce que pour ajouter à tant d'autres déjà connus<sup>2</sup> un nouvel exemple des chants qu'inspira, dans une heure d'exaltation, l'allégresse patriotique.

C'est un sentiment analogue, — la joie de voir finir la guerre, le soulagement qu'apportait la paix de Cateau-Cambrésis, l'heureuse perspective des fêtes matrimoniales qui devaient la consacrer.

1. F.E.R.T. Devise des ducs de Savoie (FORTITUDO EIVS RHODVM TENVIT). Philibert-Emmanuel, duc de Savoie, vainqueur à Saint-Quentin (août 1557), fut contraint de se replier après la prise de Calais.

2. Cf. *Catalogue de l'histoire de France* (Bibl. Nat.), t. I, p. 244 ; A. de Montaiglon, *Anciennes poésies françaises* (Bibl. Elz.), t. IV, p. 284-325.

crer, — que nous trouvons à l'origine de deux poèmes officiels élaborés par notre auteur au cours de 1559, et qui le font voir poète courtisan. Par son caractère lyrique, l'*Épithalame de Philibert-Emmanuel et de Madame Marguerite* a pris naturellement place dans notre précédent volume<sup>1</sup>. Celui-ci contient l'*Entreprise du Roy-Dauphin pour le tournoy*.

Cet ouvrage relève du genre des *cartels*, couramment pratiqué par Mellin de Saint-Gelays. Composé sans doute possible entre le 22 mai 1559, jour où l'on publia l'annonce du tournoi, et le 15 juin suivant, jour où le pas devait s'ouvrir, il était en cours d'impression quand survint l'accident tragique qui mit fin à toutes les fêtes et mena Henri II du tournoi dans la tombe. Le court avertissement qui clôt cette plaquette (*l'Imprimeur au Lecteur*) indique assez qu'elle parut pendant la période de deuil qui sépara la mort du roi de ses obsèques à Saint-Denis (10 juillet-13 août 1559).

Si l'on en croit Brunet<sup>2</sup>, il existerait des exemplaires datés de 1558. Pour ma part, je n'en connais point, et tant que mes yeux n'en auront point vu, je me refuserai catégoriquement à croire vrai l'in vraisemblable : comment une œuvre inspirée par un fait de 1559, et qui se termine par une allusion à un autre fait de la même année, aurait-elle pu voir le jour dès 1558 ? Il y a donc erreur certaine. L'édition princeps porte M. D. LVIII. Ou Brunet a mal lu ce chiffre, ou sur l'exemplaire qu'il a consulté, le dernier 1, peut-être, était si mal venu qu'il a vraiment cru lire M. D. LVIII<sup>3</sup>.

Du Bellay voulut-il corriger l'impression qu'on pouvait avoir de son *Entreprise* publiée si mal à propos ? ou céda-t-il tout simplement à cette impulsion générale qui fit alors redire à tant d'esprits, en vers ou en prose, en français ou en d'autres langues,

1. T. V, p. 199-229.

2. *Manuel du Libraire* (1860), t. I, col. 750, et *Supplément*, t. I, col. 102.

3. Dans sa bibliographie des publications de Federic Morel, M. Joseph Dumoulin ne mentionne aucune édition de l'*Entreprise* en 1558.

les multiples vertus d'un prince que venait de blesser à mort la lance de Montgomery <sup>1</sup> ? Toujours est-il que, peu de temps après l'inhumation à Saint-Denis <sup>2</sup>, encouragé par son ami Morel, il composa pour Henri II un *Tumbeau* latin et français, qu'il dut terminer — et sans doute publier — au mois de septembre <sup>3</sup>. Marty-Laveaux n'a reproduit de ce *Tumbeau* que la partie française <sup>4</sup>. Puisqu'il entre dans le plan de cette édition — si jamais je l'achève — de donner intégralement toutes les poésies latines, il m'a paru que je devais présenter cette œuvre bilingue telle que du Bellay l'a présentée lui-même, les deux textes se faisant face, le latin à gauche, le français à droite. Ce système a d'ailleurs un avantage : comme le français n'est que la version, mais une version souvent laborieuse, d'un latin toujours excellent, les vers latins éclaireront les vers français correspondants.

Il m'a paru de même qu'il pouvait y avoir un certain intérêt historique à rapprocher des éloges de du Bellay quelques passages des œuvres similaires publiées en 1559 et 1560. Du texte latin en particulier, j'ai rapproché des fragments d'une œuvre latine rare et peu connue, le panégyrique tracé d'Henri II par Pierre de Paschal, son historiographe : *Henrici II. Galliarum regis Elogium, cum ejus verissime expressa effigie, Petro Paschali autore. Ejusdem Henrici tumulus autore eodem* (Paris, Michel Vascosan, in-f<sup>o</sup> ; priv. du 11 décembre 1559 ; ach. d'impr. de mars 1560) <sup>5</sup>. Toutes réserves faites sur le ton hyperbolique de ces éloges funèbres, il est remarquable qu'ils s'accordent tous à célébrer chez Henri II les mêmes traits de caractère, les mêmes

1. Cf. *Catalogue de l'histoire de France* (Bibl. Nat.), t. I, p. 247-248.

2. Cela ressort des v. 103-104 du *Tumbeau de Henry II*.

3. L'édition princeps du *Tumbeau* ne porte ni privilège ni achevé d'imprimer. Mais nous voyons l'auteur, par une lettre du 5 octobre 1559, charger « un sien amy » [Morel] de faire hommage de son œuvre à Madame Marguerite, retenu qu'il est à la chambre par le mauvais état de sa santé. Je crois qu'il s'agit de l'œuvre imprimée, non d'une copie manuscrite.

4. T. II, p. 465 sqq.

5. Sur ce magnifique volume, dont il existe trois exemplaires à la Bibl. Nat. (Rés. Lb.<sup>31</sup> 103), cf. P. de Nolhac, *Ronsard et l'Humanisme* (1921), p. 330-333.

qualités morales, et l'on verra que du Bellay partage l'opinion commune. Même si l'histoire a fait au portrait certaines retouches, il valait peut-être la peine d'enregistrer et d'appuyer de quelques preuves cet accord des contemporains.

Le poète attachait sans doute à son *Tumbeau* plus d'importance que nous-mêmes, puisqu'il a pris soin de le compléter, postérieurement à l'édition princeps, par trois pièces qu'a recueillies l'édition posthume de 1561. J'ai cru devoir les joindre à celles de l'édition originale.

Du *Tumbeau de Henry II*, je ne pouvais songer à séparer, — même par la satire du *Poète courtois*, que je crois antérieure, — une œuvre de même nature, versifiée également en latin et français, et dont la présentation est tout à fait analogue : le *Tumbeau du President Minard*. Composée au lendemain du 12 décembre 1559, jour où fut tué le président, c'est une des dernières œuvres qu'ait écrites J. du Bellay, la dernière en tout cas qu'il ait eu le temps de publier. Une bonne fortune m'a fait retrouver la forme primitive de cet autre *Tumbeau* dans un recueil factice de la Bibliothèque Mazarine, coté 10694 A. Ce très curieux recueil, constitué par Rasse des Nœux (lequel a mis son nom sur le feuillet de titre), est formé de plaquettes, dont beaucoup sont des *tombeaux* du XVI<sup>e</sup> siècle. Une demi-douzaine d'entre eux sont composés de feuilles simples, qui font songer à des billets de faire-part : tel le *Tumbeau de Jan Brynon*, imprimé par André Wechel ; tel encore le *Tumbeau de Minard*, exactement intitulé *Antonii Minarii Præsidis innocentiss. Tumulus Latinogallicus*. Ce dernier, — pièce 21 du recueil, — consiste en une feuille unique imprimée sur un seul côté, et mesurant 31 cm. de large sur 33 cm. de haut. Pas de nom d'imprimeur ; mais, sans aucun doute possible, les caractères, — italiques pour le latin, romains pour le français, comme dans le *Tumbeau de Henry II*, — sont ceux de Federic Morel, l'imprimeur attiré du poète angevin depuis son retour d'Italie. C'est d'après cette feuille, sur laquelle il tient tout entier, que j'ai réimprimé le *Tumbeau de Minard*.

Un mystère, qui n'est éclairci qu'en partie, entoure la publication d'une plaquette in-8° de huit feuillets non chiffrés, parue sous le titre suivant :

☞ LA NOUVELLE MANIÈRE DE FAIRE SON PROFIT DES LETTRES :  
traduite de Latin en François  
par I. Quintil du Tronssay  
en Poictou.  
Ensemble le Poète courtisan.

A POICTIERS.

1559

Cette plaquette est rarissime<sup>1</sup> : on n'en connaît qu'un exemplaire, à la Bibliothèque Nationale (Rés. Ye. 1710). Avec la satire, demeurée fameuse, du *Poète courtisan*, elle contient la traduction en vers français d'une épître latine d'Adrien Turnèbe, que peu de temps auparavant la veuve de P. Attaignant avait publiée à Paris, sous le voile de l'anonyme : *De nova captandæ utilitatis e literis ratione epistola, ad Leoquernum. Parisiis, apud viduam P. Attaignant, 1559.*

La question d'authenticité n'a jamais fait le moindre doute. Dès 1560, au lendemain même de la mort du poète, les deux opuscules de 1559 sont entrés, pour n'en plus sortir, dans les œuvres de du Bellay. Mais pourquoi donc ne les avait-il pas avoués de son vivant ?

L'intention hardiment satirique des deux pièces explique assez que leur auteur ait éprouvé quelque embarras à les publier sous son nom. Éclairée par les témoignages de plusieurs contemporains, notamment d'Étienne Pasquier, la critique moderne n'a pas eu de peine à montrer que l'épître de Turnèbe attaquait Pierre de Paschal, l'historiographe du roi, trop bien renté pour ne rien

1. Brunet ne la mentionne pas. Édouard Fournier l'a reproduite dans les *Variétés historiques et littéraires* de la Bibliothèque Elzévirienne, t. X (1863), p. 131-150, en l'accompagnant d'un commentaire qui trahit de singulières ignorances et de regrettables erreurs.

faire, et qu'en la mettant en français, du Bellay servait contre un ami d'hier les rancunes de ses compagnons de la Pléiade et peut-être les siennes propres. Quant au *Poète courtisan*, s'il ne visait personne en particulier, n'y pouvait-on saisir un vigoureux pamphlet contre les médiocres rimeurs qui, pareils à feu Saint-Gelays, savaient si bien accaparer, au détriment des vrais poètes, l'attention de la cour et la faveur du prince ?

Si du Bellay n'a pas mis son nom à son œuvre, du moins peut-on le deviner sous le pseudonyme dont il s'est couvert : I. Quintil du Tronssay en Poitou. Comme jadis au frontispice de la *Deffence*, l'initiale I paraît bien désigner le prénom Joachim ; Quintil rappelle moins sans doute le censeur vanté par Horace que le mordant critique qu'avait été naguère Barthélemy Aneau, l'auteur du *Quintil Horatian* ; quant au nom du Tronssay, si mystérieux qu'il soit pour nous, il évoque par sa finale le nom patronymique de du Bellay lui-même <sup>1</sup>.

Louis Clément, le premier, a bien eu l'intuition que la plaquette parue soi-disant à Poitiers avait vu le jour à Paris. Il a même ajouté <sup>2</sup> qu'elle décelait l'art typographique de Federic Morel. Je l'ai cru d'abord avec lui <sup>3</sup>, et M. de Nolhac avec nous deux l'a cru <sup>4</sup>. Mais sur ce point, tous trois nous étions dans l'erreur. Un examen plus attentif du précieux opuscule, — dont la typographie est fort loin d'être belle, — m'a convaincu qu'il

1. Dans une étude sur le *Poète courtisan* (*Rev. de la Ren.*, t. V, 1904, p. 260-261), Louis Clément nous apporte, à propos de ce nom, une hypothèse très ingénieuse. Il existe en Poitou, non loin du village de Pressigny-le-Petit, un lieu dit *Tronçay*, qui dépendait peut-être du domaine des Chabot, ascendants maternels de notre Joachim, lesquels étaient seigneurs de Pressigny. Or, ce terme de *tronçay* ou *tronssay* (dérivé de *tronc* ou *trons* = grosse souche de bois) désignait d'abord un mauvais terrain, mal défriché, rempli de souches. En se donnant comme un seigneur « du Tronssay en Poitou », l'auteur du *Poète courtisan* prenait, en somme, un déguisement facétieux analogue à celui qu'avait pris Turnèbe, lorsque, à la fin de son épître à Léoquerne, il se donnait comme le fils d'un paysan, un rustre grossier, « un grognant pourceau de Gâtine », *Grunius Gatianus*.

2. *De Adriani Turnebi, regii professoris, præfationibus et poematis* (1899), p. 57, n. 2.

3. *Joachim du Bellay* (1900), p. 413, n. 3.

4. *Ronsard et l'Humanisme* (1921), p. 325.

est sorti des mêmes presses que l'épître latine d'Adrien Turnèbe, c'est-à-dire *des presses de la veuve Attaignant*. Quiconque voudra bien, à la Bibliothèque Nationale, comparer de très près les deux plaquettes de 1559 ne pourra plus, j'en suis certain, contester cette attribution.

Reste une question délicate, et dont la solution serait bien nécessaire pour l'interprétation du *Poète courtois*. Les deux publications de la veuve Attaignant, — la française suivant la latine, — ont bien été lancées en 1559. Mais à quelle date précise? Sous Henri II, ou François II? Ni l'une ni l'autre n'a de privilège, ni l'une ni l'autre d'achevé d'imprimer, et nul des textes ne contient aucune allusion historique qui permette de le dater, même approximativement. Tout ce qu'on peut dire à cette heure, — et Clément déjà l'avait dit<sup>1</sup>, — c'est que l'épître de Turnèbe est antérieure au mois d'août 1559, puisque, dans une dédicace au cardinal de Lorraine<sup>2</sup> datée du 1<sup>er</sup> août (*Calend. Sextil. M.D.LIX.*), Paschal répond à mots couverts, semble-t-il, à ses détracteurs. Il est vrai que cette réponse, tout à fait indirecte, est conçue en termes si vagues que, même en admettant qu'elle vise Turnèbe, on n'en saurait conclure qu'elle vise aussi son traducteur. Dans l'impuissance où je me trouve de dater avec certitude la prétendue « plaquette de Poitiers », j'ai cru devoir la placer la dernière des pièces imprimées du vivant de l'auteur.

\*  
\*\*

Quatre morceaux n'ont vu le jour qu'après sa mort. Je les ai groupés sous le nom de *Discours posthumes*.

Le premier est une invective, terriblement déclamatoire, à l'adresse des Farnèse, coupables envers le roi de France d'ingratitude et de trahison. Il est facile d'établir que du Bellay l'a com-

1. *Rev. de la Ren.*, t. V, 1904, p. 262.

2. Il s'agit de l'épître dédicatoire placée en tête du beau volume mentionné ci-dessus, p. XI, n. 5.

posée à Rome, en août-septembre 1556. Mais pourquoi ne l'a-t-il pas publiée dès son retour à Paris ? A-t-il pensé que cette œuvre de circonstance, inspirée par l'indignation, n'était plus d'actualité ? N'aurait-il pas plutôt jugé médiocre, en la revoyant de sang-froid, cette injurieuse satire ? Toujours est-il que *les Furies contre les infracteurs de foy* n'ont paru qu'en 1561, dans une plaquette in-4<sup>o</sup> qui contenait en 3<sup>e</sup> édition le *Discours au Roy sur la trefve*, en 5<sup>e</sup> édition l'*Hymne sur la prise de Calais*. Le texte en était fort mauvais. Non seulement il présentait, avec deux vers faux (v. 181 et 286), une ponctuation fantaisiste et parfois inintelligible (v. 68, 148, 312) ; mais encore et surtout, pour un certain nombre de mots, il offrait des leçons vicieuses, preuve que l'éditeur avait mal déchiffré le manuscrit ou la copie qu'il avait sous les yeux : *ennuy* pour *envie* (v. 34), *caché* pour *cache* (v. 67), *fumeux* pour *fameux* (v. 81), *la* pour *ta* (v. 107), *courage* pour *orage* (v. 111), *la* pour *leur* (v. 119), *s'engrave* pour *s'engrava* (v. 133), *renvoyer* pour *revomir* (v. 182), *herault* pour *Hercul* (v. 200), *purger* pour *punir* (v. 216), *entrappe* pour *extirpe* (v. 228), *humains* pour *Germaines* (v. 234), *n'aurez* pour *n'ayez* (v. 293), *presseront* pour *pressurant* (v. 300), et, parmi les noms propres, *Calicule* pour *Caligule* (v. 57), *Aganee* pour *Agavé* (v. 296), *Artes* pour *Atree* (v. 296). Bien plus, en un endroit (v. 201-204), quatre vers étaient réduits à deux, au mépris de l'alternance des rimes, et j'ajoute : au mépris du bon sens.

Dans son édition de 1568, Aubert, usant d'une copie moins fautive ou mieux lue, — à laquelle il a peut-être apporté quelques corrections personnelles, — s'est efforcé de procurer un meilleur texte. Il ne faudrait pourtant pas croire que le texte ainsi procuré soit de tout point satisfaisant. S'il amende un des deux vers faux (v. 181), il garde l'autre (v. 286), et même il en ajoute trois nouveaux (v. 9, 68, 211) ! Il laisse subsister les erreurs de ponctuation ; et pour un vers (v. 237) un peu difficile peut-être, mais qui n'est pas dénué de sens, il donne une correction absurde.

Dès lors, quel texte préférer ? — Ni l'un ni l'autre absolument, En principe, fidèle à la méthode qui m'a fait reproduire le pre-

mier texte de chaque œuvre, j'ai suivi l'édition de 1561 (A) partout où cette édition offrait un sens acceptable. En tous les endroits nettement fautifs, j'ai fait état des corrections apportées par Aubert dans son recueil de 1568 (B). Dans six ou sept cas (v. 79, 148, 150, 242, 286, 296, 312), où les deux éditions étaient également mauvaises, soit pour la ponctuation, soit pour le texte même, j'ai fait les corrections qu'indiquait la logique.

Pour une de ces corrections (v. 286), je me suis trouvé d'accord avec un manuscrit de la Bibliothèque Nationale<sup>1</sup> aujourd'hui coté fr. 22558. Ce manuscrit, recueil formé par Gaignières de pièces satiriques de diverses époques, contient aux ff. 32 r<sup>o</sup>-36 r<sup>o</sup> une copie intitulée *Les furies de Pierre Loys Farnese*. La copie est fort belle, d'une écriture très lisible ; elle n'est malheureusement pas aussi correcte qu'elle est belle. Elle omet des mots (v. 31 et 199) ; elle en altère d'autres, écrivant *venin* pour *Venus* (v. 32), *scavoir* pour *forger* (v. 56), *posterité* pour *prosperité* (v. 206), *verité* pour *Deité* (v. 222), *dedans* pour *devant* (v. 302) ; surtout, elle offre un texte composite, tantôt suivant A (v. 36, 107, 133, 228, 234, 254, 262), tantôt suivant B (v. 51, 59, 98, 103, 118, 136, 240, 265, 281, 282, 297), mais au hasard et sans principes. Un manuscrit si défectueux, dont l'origine reste obscure, ne donne aucune garantie. Pour l'établissement du texte, il est dépourvu de toute valeur.

Du *Discours au Roy sur la Poësie*, j'ai peu de chose à dire. Nous en possédons un texte excellent dans un livret de 1560. On verra en son lieu (p. 161, n. 1) ce qu'on peut soupçonner des raisons pour lesquelles du Bellay ne publia pas une œuvre qu'il avait écrite à l'adresse d'Henri II, certainement après son retour d'Italie, — l'an 1558, selon toute apparence.

C'est au roi François II, successeur d'Henri II, que sont dédiés deux autres discours, composés par l'auteur dans le dernier tiers

1. *Catalogue des manuscrits français, anciens petits fonds français, t. I, p. 523-524.*

de 1559, et que rapproche, outre l'identité de leur destinataire, l'analogie de leurs sujets : discours d'inspiration politique et morale.

Le premier, à vrai dire, n'est qu'une traduction. En 426 alexandrins, du Bellay, coutumier de ces transpositions, qu'il pratiquait parfois sur ses propres ouvrages, a fait passer les 363 hexamètres d'une épître latine composée pour le sacre du jeune François II (18 septembre 1559) par un de ses plus chers amis, Michel de L'Hospital, « conseiller du Roy en son privé Conseil » et premier président de sa Chambre des Comptes <sup>1</sup>. L'abbé Goujet fait grand cas de cet opuscule : « La traduction de du Bellay... n'est presque qu'une version littérale : elle est exacte & fidèle, & ne manque point d'élégance pour le temps où elle a été faite : si l'on n'y voit pas tout le goût, tout le génie de l'auteur original, on y retrouve toutes ses pensées exprimées avec naïveté & simplicité <sup>2</sup>. » L'éloge ne vaut qu'en comparaison avec les versions plus médiocres procurées au siècle suivant par Claude Joly et Charles Perrault. S'il est dans l'ensemble « exact & fidèle », du Bellay trop souvent n'évite ni l'obscurité ni la platitude. Pour ne point surcharger ce volume, je n'ai pas reproduit le texte du modèle, — qu'il est au surplus facile d'atteindre, — et je n'ai cité L'Hospital que dans les cas où l'original était nécessaire à l'intelligence de la traduction.

Ce *Discours sur le sacre* <sup>3</sup>, publié dès 1560 dans une forme très correcte, ne soulève aucune question qu'il soit délicat de résoudre.

Il n'en va pas de même du second, qui n'a vu le jour que sept ans plus tard (1567), dans des conditions mal déterminées,

1. L'œuvre de L'Hospital n'a paru que l'année suivante, sous ce titre. *De sacra Francisci II. Galliarum regis initiatione, regnique ipsius administrandi providentia, Mich. Hosp. sermo* (Paris, Federic Morel, M. D. LX. Plaquette in-4° de 10 ff. non chiffrés). Du Bellay n'a donc pu travailler que sur une copie manuscrite.

2. *Bibliothèque Française*, t. VII (1744), p. 108.

3. Paris, Federic Morel, 1560. Plaquette in-4° de 12 ff. chiffrés. Privilège du 11 mars 1559 (n. s. 1560).

et pour lequel se posent des problèmes d'une solution assez difficile.

*Ample Discours au Roy, sur le faict des quatre Estats du Royaume de France* : composé par Joachim Du-Bellay Angevin, peu de jours avant son trespas, à l'imitation d'un autre plus succinct, au paravant faict en vers Latins par Messire Michel de L'Hospital, à present Chancelier de France : & après mis en François par ledict Du-Bellay<sup>1</sup> : tel est le titre sous lequel a paru ce second discours. On admet couramment<sup>2</sup>, — et je l'ai moi-même admis autrefois<sup>3</sup>, — qu'il était, comme le premier, une « imitation » d'un autre discours du même L'Hospital, depuis longtemps perdu. Mais je me demande aujourd'hui si cette perte, au demeurant bien surprenante, n'est pas en somme imaginaire, et si l'erreur ainsi commise ne provient pas tout simplement d'une fausse interprétation du titre même de la plaquette. On a cru que ces mots : à l'imitation d'un autre plus succinct... désignaient un discours perdu de L'Hospital, alors qu'ils peuvent tout aussi bien se rapporter au discours conservé, *De sacra Francisci II. Galliarum regis initiatione...*, « mis en français » par du Bellay. C'est donc cette épître latine, déjà traduite par lui en vers français, qui aurait inspiré l'idée au traducteur de traiter plus au long, et pour son propre compte, le sujet à la fois politique et moral déjà touché précédemment. Ainsi, l'*Ample Discours au Roy* acquerrait la valeur d'une œuvre originale, et, sans que s'en trouve en rien diminué le mérite de L'Hospital dans la constitution du genre, du Bellay du moins obtiendrait l'honneur d'avoir frayé la voie aux *Discours* de Ronsard<sup>4</sup>.

Ce qui me confirme d'ailleurs dans cette manière de voir, c'est le témoignage d'Aubert, auquel on n'a pas, il me semble, fait suffisamment attention. Dans la table qui précède l'édition collective de 1568, f. [12] v<sup>o</sup>, on lit ceci :

1. Paris, Federic Morel, 1567. Plaquette in-8° de 16 ff. chiffrés. Pas de privilège, en dépit du titre qui porte : *Avec privilege du Roy*.

2. V. par exemple E. Dupré Lasale, *Michel de L'Hospital*, t. I (1875), pp. 93 et 319 ; t. II (1899), p. 153-154.

3. *Joachim du Bellay*, p. 440.

4. Cf. à ce sujet mon *Joachim du Bellay*, p. 442-443.

Discours au Roy, traduit du Latin de Messire Michel de L'Hospital.  
fueil. 35.

Autre Discours au Roy sur le fait de ses quatre Estats, de l'invention  
de l'Auteur. fueil. 45.

La différence ainsi notée par l'éditeur entre l'œuvre *traduite* et l'œuvre *inventée* indique assez que la seconde est vraiment une création.

Cette création, la dernière à laquelle il ait travaillé, le poète n'eut pas le temps d'en faire hommage au public, pas même de la terminer. Loin d'avoir reçu la façon des ouvrages définitifs, elle est venue à nous dans un état d'imperfection qui trahit l'inachèvement. Il est déjà bizarre que, les œuvres posthumes ayant pour la plupart été publiées par Aubert et Morel dès 1560 ou 1561, ce discours n'ait paru qu'au bout de sept années. Mais ce qui n'est pas moins étrange, c'est que, la même année 1567, il en ait paru deux éditions très différentes, et de provenance diverse. Tandis que Federic Morel publiait à Paris la petite plaquette ci-dessus mentionnée, Benoist Rigaud, à Lyon, en imprimait une autre qui voyait le jour sous ce titre : *Docte & singulier Discours sur les quatre estats du Royaume de France, deploration & calamité du temps present. Composé par feu Ioachim Dubellay, gentil-homme Angevin, & excellent poète François* 1.

M. Ferdinand Brunot, alors maître de conférences à l'Université de Lyon, a le premier attiré l'attention sur cette impression lyonnaise. Dans une étude qu'a donnée la *Revue de Philologie française et provençale* (t. VIII, 1894, p. 89-100), il a décrit par le menu l'opuscule sorti des presses de Rigaud ; il en a fixé l'origine, reconnu l'intérêt, apprécié la valeur, et, s'il ne conclut pas que cette rédaction soit la meilleure qui nous reste du discours

1. Lyon, Benoist Rigaud, 1567. Plaquette in-8° de 30 pages. Privilège du 6 décembre 1567. — On connaît pour cette plaquette, comme pour celle de Morel, des exemplaires datés de 1568, mais qui ne se distinguent pas de ceux de 1567. Cf. Baudrier, *Bibliographie Lyonnaise*, t. III (1897), pp. 246 [édit. de 1567] et 255 [édit. de 1568].

en question, il avance du moins avec juste raison qu'il en faut « tenir très grand compte pour l'établissement du texte ».

Il en faut tenir compte; mais dans quelle mesure ?

Du point de vue typographique, l'opuscule lyonnais se présente assez mal et ne dénote pas un soin méticuleux. Les erreurs de pagination y sont fréquentes et grossières : ainsi, les pages 18 et 19 sont marquées 2 et 3, les pages 22 et 23 sont marquées 11 et 29, et la page 27 est marquée 21. Certaines fautes d'impression révèlent de façon typique la négligence apportée à la correction des épreuves : *nomme* (v. 4) pour *nommez*, *connoitra* (v. 104) pour *connoître*, *s'eborner* (v. 189) pour *se borner*, *tous d'eux* (v. 211) pour *tous deux*, *là* (v. 234) pour *l'a*, *bail* (v. 259) pour *bal*, *sa* (v. 267) pour *la*, *vous chefx* (v. 269) pour *vos chefx*, *vous pauvez* (v. 301) pour *vous pouvez*, *honneus* (v. 369) pour *honneurs*, *ny* (v. 420) pour *n'y*, *Sileuque* (v. 590) pour *Stenele*, etc.

Un avis du « libraire » au lecteur (p. 29) nous dit pourtant le zèle et la conscience qu'il s'est efforcé de montrer : « Ce petit discours, fait du temps du Roy François le second, & à luy dédié par l'auteur, estoit fort imparfait quand il m'a esté mis en main. L'ayant fait voir, j'ay tasché de le vous rendre le plus entier qu'il m'a esté possible. » C'est le « libraire » qui nous prévient de ce travail d'amendement; mais est-ce lui qui l'a réalisé ?

Il suffit d'ouvrir le volume pour savoir le nom du metteur en œuvre. En tête, un sonnet « au tres-chrestien Roy de France Charles neufiesme », signé de Philibert Bugnyon, « jurisconsulte Masconnois », a pris la place de celui qu'avait composé du Bellay pour le cardinal de Lorraine. Et tout à la fin du *Discours* (p. 29), le nom de Philibert Bugnyon suit encore la devise *Cælo Musa beat*, traduite en ces deux vers d'une insigne médiocrité :

Les Muses tirent du tombeau  
Des doctes le divin troupeau.

C'est donc à Philibert Bugnyon, poète autant que jurisconsulte<sup>1</sup>,

1. Cf. à son sujet la thèse latine de F. Brunot, *De Philiberti Bugnonii vita et eroticis versibus* (Lyon, Storck, 1891).

que revient le mérite d'avoir procuré l'édition lyonnaise de l'*Ample Discours*. Dans son *Commentaire sur les ordonnances faites par le Roy Charles neufiesme en sa ville de Moulins au mois de fevrier, l'an 1566* (Lyon, Claude Ravot, 1567), il nous apprend qu'il tenait son manuscrit d' « un sien amy & compagnon d'estudes », qui le lui avait communiqué « pour le revoir & faire mettre en lumiere <sup>1</sup> ». Comment a-t-il fait son travail ?

On peut se demander d'abord s'il a connu l'édition parisienne de Federic Morel. La chose n'est pas facile à trancher, d'autant que la question de date est ici des plus incertaines. Le volume de Rigaud, muni d'un privilège du 6 décembre 1567, n'a guère pu sortir que dans les derniers jours du mois. Celui de Morel, en dépit du titre, est dépourvu de privilège. N'a-t-il aussi paru qu'à la fin de l'année ? A moins d'une coïncidence tout à fait extraordinaire, il y a bien des chances pour qu'il soit antérieur. Mais, cela même admis, il n'en résulte pas que Bugnyon l'ait connu. Comme le dit M. Brunot, « chacune des deux éditions est à sa façon une édition princeps » : les deux éditeurs ont travaillé sur deux manuscrits différents, « ils ne se sont pas volé leur copie <sup>2</sup> ».

Comparée à l'édition parisienne, l'édition lyonnaise présente ces caractères distinctifs :

- 1° elle supprime le sonnet initial au cardinal de Lorraine ;
- 2° elle supprime les manchettes ou notes marginales qui tantôt résument et tantôt expliquent la pensée du poète ;
- 3° elle supprime le texte de la prophétie latine (cf. plus bas, p. 235, n. 2) à laquelle font allusion les v. 787-790 du *Discours*, ce qui ne facilite point l'intelligence du passage ;
- 4° elle supprime, sans raison apparente, un développement de 86 vers (v. 701-756), réduit d'ailleurs à 80, comme on verra plus loin, dans la plaquette de Paris ;
- 5° en revanche, elle ajoute deux vers (v. 483-484), qui rétablissent à cet endroit la suite normale des rimes.

1. *Commentaire*, p. 208. — Cité par Brunot dans son article, p. 92.

2. Même article, p. 92.

Ce n'est pas tout. Dans les parties communes aux deux textes, on constate entre eux un très grand nombre de variantes. Négligeons celles qui sont purement graphiques : *Sire* et *Syre*, *faict* et *fait*, *dont* et *dond*, etc. Négligeons même celles qui viennent, dans une foule de cas, de l'indécision de la langue : *protrait* et *pourtrait* (v. 48), *surgeon* et *surgeon* (v. 76), *terroy* et *terroir* (v. 95), *abeille* et *aveille* (v. 102), *coüard* et *cobard* (v. 216), *corbeaux* et *courbeaux* (v. 323), *preudhommie* et *prudhomie* (v. 406), *s'asserra* et *s'assira* (v. 426), *cowronne* et *coronne* (v. 457), *voyra* et *verra* (v. 463), *rechercher* et *recercher* (v. 466), *pourmener* et *promener* (v. 521), *tresors* et *thesors* (v. 658), etc. Il reste qu'en plus de cinquante endroits, de très notables différences séparent les deux éditions.

Il arrive assez fréquemment que la différence ne porte que sur un mot ; mais c'est assez pour qu'on hésite à choisir, lorsque, dans l'édition lyonnaise, ce mot-là donne un sens aussi satisfaisant, ou tout au moins très acceptable. A cet égard, je relève comme des variantes dignes d'être retenues : *membres* pour *nombre* (v. 24), *duit* pour *digne* (v. 41), *nourrissant* pour *nourricier* (v. 61), *service* pour *exercice* (v. 62), *croit* pour *court* (v. 76), *vieille* pour *noble* (v. 105), *vous* pour *nous* (v. 135 et 136), *attendoit* pour *esperoit* (v. 146), *sur tout* pour *sur tous* (v. 180), *au festin* pour *aux festins* (v. 259), *antecesseur* pour *predecesseur* (v. 278), *grace* pour *guerre* (v. 320), *leur regne* pour *leurs sceptres* (v. 345), *imprudence* pour *impudence* (v. 399), *guerdon* pour *loyer* (v. 448), *vaincu* pour *donté* (v. 485), *noble* pour *molle* (v. 509), *plaisir* pour *profit* (v. 520), *nommé* pour *nostre* (v. 601), *noble chef* pour *chef royal* (v. 616), *empreinte* pour *gravée* (v. 634), *l'Esprit* pour *le ciel* (v. 638), *decore* pour *honore* (v. 660), *antique* pour *heureuse* (v. 787), *intégrité* pour *auctorité* (v. 789).

D'autres fois, la variante porte sur un membre de phrase, et là encore on n'a pas toujours de raisons de préférer un texte à l'autre. Voici quelques exemples, choisis entre les plus curieux :

— Paris :

Sire, les Anciens, entre tant d'autres choses,  
*Qui sont en leurs escripts* divinement encloses...

(v. 1-2.)

Lyon :

Syre, les Anciens, entre tant d'autres choses,  
*Qu'ilz avoyent dans l'esprit divinement encloses...*

— Paris :

Car comme au corps humain la benigne nature  
Par les membres depart sa propre nourriture,  
Autant qu'il luy en fault, & ne permet que l'un  
Sur l'autre usurpe rien de l'aliment commun...

(v. 49-52.)

Lyon :

... sans permettre que l'un...

— Paris :

Et couïard ne voulut *se mettre en ce danger.*

(v. 216.)

Lyon :

Et cohard ne voulut *s'exposer au danger.*

— Paris :

Si le fort vient du fort, le cheval *vigoureux*  
Du cheval, du lyon le lyon *genereux...*

(v. 247-248.)

Lyon :

Si le fort vient du fort, le cheval *genereux*  
Du cheval, du lyon le lyon *courageux...*

— Paris :

Où leur vie sera *pour le moins assignee,*  
*Et ne vous faudra point bastir un Prytanée.*

(v. 303-304.)

Lyon :

Où leur vie sera *d'autant plus assignee,*  
*Qu'en la guerre elle estoit à mort abandonnee.*

— Paris :

C'estoit là que le Roy *son conseil venoit prendre.*

(v. 366.)

Lyon :

C'estoit là que le Roy *s'en alloit conseil prendre.*

— Paris :

*Et l'espoir du loyer nous contient en office.*

(v. 450.)

Lyon :

*Et le loyer contient chacun en son office.*

— Paris :

Du temps de la vertu *que* l'Eglise ancienne  
*Sainte* ne dedaignoit la povreté Chrestienne...

(v. 491-492.)

Lyon :

Du temps de la vertu *de* l'Eglise ancienne,  
*On* ne desdaignoit *point* la pauvreté chrestienne.

— Paris :

... il sera seul exemple

*De conserver de Dieu l'invincible Temple.*

(v. 579-580.)

Lyon :

... il sera seul exemple

*De la Sainte vertu qu'en luy chacun contemple.*

— Paris :

Mais qui de tous ceux là *en faconde & prudence*  
 A Charles est pareil, à François *en vaillance* ?

(v. 599-600.)

Lyon :

Mais qui de tous ceux là *en faconde eloquence*  
 A Charles est pareil, à François *en prudence* ?

Si toutes ces variantes paraissent admissibles, il en est d'autres qui sont plus discutables. C'est ainsi qu'on lit, par exemple, dans la plaquette de Paris (v. 295-296) :

Imitant, comme Prince humain & pitoyable,  
*Du peuple Athenien* la coustume louable.

Bugnyon écrit de son côté :

*\*Des antiques Romains* la coustume louable.

Cette leçon n'est pas heureuse, puisque le passage qui suit, conservé par Bugnyon lui-même, a précisément pour objet de rappeler et préciser cette louable coutume du peuple athénien. — Ailleurs, l'édition parisienne trace ainsi les devoirs du roi (v. 335-337) :

Imite doncq' *le Roy* l'exemple du bon pere,  
 Qui son affection egalement tempere  
 Envers tous ses enfants...

Ce subjonctif se transforme chez Bugnyon en impératif :

Imite donc, *ó Roy*, l'exemple du bon pere...

« Ce texte est évidemment meilleur », écrit M. Brunot<sup>1</sup>. Peut-être ; mais ce serait le *seul* passage où l'auteur tutoierait le roi, dans un discours de près de 800 vers, où continûment il s'adresse à lui en l'appelant *Sire* et lui disant *vous*. Le subjonctif est à coup sûr moins élégant ; je le crois pourtant mieux d'accord avec l'ensemble du morceau. — Dernier exemple : ce que du Bellay dit au roi, d'après le texte de Paris (v. 465-468) :

Qu'ainsi soit, voyez, Sire,  
 Sans rechercher plus loing ny le Romain Empire,  
 Ny l'Empire des Grecs, l'estat du regne Anglois,  
 L'estat de l'Allemagne & de vostre Escossois.

Ces derniers mots deviennent chez Bugnyon & *du regne Escossois*. Et c'est bien une correction imputable au seul éditeur. Dédiant à Charles IX une œuvre que l'auteur avait écrite pour François II, il n'y pouvait pas laisser subsister l'allusion directe et précise qui rappelait au roi de France que son mariage avec Marie Stuart l'avait fait aussi roi d'Écosse. Nous sommes certains cette fois que le texte de Paris est bien celui du poète.

À côté de ces corrections, de valeur très douteuse, l'édition lyonnaise présente un certain nombre de leçons tout à fait mal venues, et dont le moins qu'on puisse dire, c'est qu'elles sont inacceptables. En voici quelques-unes :

Et le prelat sera, comme *seigneur* pasteur...  
 (v. 83.)

Ainsi de son labeur le *pouvre* vous nourrit,  
 Et pour vous enrichir luy-mesme s'appouvrit.  
 (v. 135-136.)

1. Art. cité, p. 98.

Mais pour l'entretenir tousjours en ce *bon-heur*...

(v. 139.)

Et ne permettra point que d'un *soin* moins hardy

Le sang plus genereux *demeure* abastardy.

(v. 219-220.)

Et que ce jeune Roy, dond la Françoisie troupe (*sic*)

Donta si bravement les *mœurs* de Parthenope...

(v. 275-276.)

...car le devoir qu'ils font

Compense le *devoir* de la charge qu'ils ont.

(v. 541-542.)

Dans tous ces vers, si l'on se reporte au contexte, il est patent que *seigneur* pour *soingneux*, *pouvre* pour *peuple*, *bon-heur* pour *bon cœur*, *soin* pour *sang*, *demeure* pour *devienne*, *mœurs* pour *murs*, *devoir* pour *default*, sont de ces fautes grossières que rien ne saurait justifier.

Mais en ce genre il y a mieux encore. En trois endroits au moins de l'édition lyonnaise<sup>1</sup>, on trouve des leçons tout simplement absurdes :

[l'agriculture]

Qui *du fertile* rend un terroir plantureus.

(v. 95.)

Non par l'ambition, l'avarice & l'envie,

L'orgueil, la vanité, *la vie dereglée*,

La seule occasion de ce monstre *aveuglée*.

(v. 488-490.)

.. & leur sage vaillance

Gardera que *la mer* maintenant *Escossoise*,

En passant l'Occéân, ne devienne *Françoise*.

(v. 584-586.)

Dans les deux derniers cas, l'absurdité qui résulte de la substitution de *vie* à *vice* et de *mer* à *mal* entraîne par surcroît des rimes féminines, qui violent tout net la règle d'alternance.

Ainsi, l'édition procurée par Philibert Bugnyon est à bien des égards une œuvre défectueuse.

1. Sans parler d'un vers faux qui n'offre pas de sens (v. 97) :

Qui l'arbre transforme hanté en nouvelle sorte.

Est-ce à dire que la rédaction parisienne soit de tout point irréprochable ? Non, sans doute. Bien meilleure dans l'ensemble, elle présente par intervalles de fâcheuses inadvertances. Sans parler de certaines fautes de ponctuation (v. 156, 164, 793), qu'il importe de rectifier, on y relève des passages à peu près inintelligibles :

Que pleust à Dieu qu'il n'eust appris de l'estranger  
Sinon à son langage ou sa robbe changer,  
Et qu'il n'eust imité le soldat d'Alexandre,  
Qui le Perse vainquit, pour esclave se rendre  
Des vices du vaincu, & du Romain aussi,  
Qui du Grejois donté fut donté tout ainsi.

(v. 191-196.)

Nous voyons aujourd'hui trois sortes de noblesse :  
L'une aux armes s'adonne, & l'autre sa paresse,  
Caignarde, en sa maison : l'autre hante la court...

(v. 327-329).

Ce sera *vostre mere, Sire, qui en sa main*  
Charitable prendra cest œuvre tant humain.

(v. 649-650).

Un heureux hasard veut qu'ici l'éditeur lyonnais nous apporte trois excellentes corrections. Pour avoir un bon texte, il suffit, avec Bugnyon, de remplacer *du* par *le* (v. 195), *sa paresse* par *s'apparesse* (v. 328), et de lire ainsi le v. 649 :

*Ce sera vostre mere, ô Sire, qui en main...*

Que conclure de tout cela ? — Moins complète que celle de Paris, quelquefois aussi bonne, mais souvent plus fautive, et d'ailleurs presque sûrement donnée au public après elle, l'édition lyonnaise ne saurait prétendre à servir de base pour l'établissement d'un texte critique. Mais elle doit entrer en ligne de compte, quand elle est nettement meilleure et permet d'amender un endroit défectueux. C'est le principe qui m'a guidé. L'édition procurée par Aubert et Morel étant à mes yeux l'édition *princeps*, c'est elle que j'ai reproduite, préférant son texte à celui de l'autre, quand tous deux étaient aussi bons ; mais, quand ce texte était mauvais, j'ai cru devoir le corriger en mettant à profit les leçons de Bugnyon.

La question d'établissement du texte de l'*Amples Discours* n'est pas de tout point résolue par l'examen critique des deux éditions de 1567. A ces deux imprimés il faut joindre deux manuscrits.

L'un est le manuscrit n° 9 (anc. C. 4) de la Bibliothèque de Valence <sup>1</sup>, l'autre est le manuscrit n° 513 (anc. Mesmes 422) du fonds français de la Bibliothèque Nationale <sup>2</sup>. Le premier (*ms. V*) est un manuscrit du xvi<sup>e</sup> siècle, d'une belle écriture, qui rassemble diverses pièces de Marot, Sagon, Marguerite, des Périers, du Bellay, Magny, Ronsard, etc. J'en ai tiré naguère vingt sonnets chrétiens inédits de Lancelot de Carle, évêque de Riez <sup>3</sup>, et pour le poème posthume des *Tragiques regrets de Charles V, empereur*, il m'a fourni quelques variantes assez curieuses <sup>4</sup>. Le second (*ms. N*), qui ne date que du xvii<sup>e</sup> siècle, est l'œuvre d'un bon calligraphe qu'on a chargé de recopier, afin d'en former un recueil, des morceaux assez différents, mais qui sont tous d'ordre politique ou juridique. Tous deux contiennent, l'un aux ff. 102 r<sup>o</sup>-113 r<sup>o</sup>, l'autre aux ff. 19 r<sup>o</sup>-32 r<sup>o</sup>, une transcription de l'*Amples Discours* qu'on ne saurait tenir pour négligeable.

Ce n'est pas que ces deux copies soient à l'abri de tout reproche. On y relève des vers faux (*ms. V*, v. 148, 152, 394, 472, 473, 619, 785 ; — *ms. N*, v. 71, 217, 472, 473, 776). On y relève également de grossières inadvertances : le *ms. V* écrit *adieu* pour *Dieu* (v. 31), *Ligurge* pour *Lycurge* (v. 207), *gratieux* pour *glorieux* (v. 734) ; et le *ms. N* écrit *dist* pour *doit* (v. 282), *provient* pour *premiere* (v. 288), *pasteurs* pour *prelats* (v. 529). Bien plus, en deux endroits (v. 35-36 et 127-128), le *ms. V* fait des transpositions absurdes ; en deux autres endroits (v. 333-372 et 717-726), sans raison apparente, il opère des suppressions ; tandis que le *ms. N*, de son côté, sans plus sérieux motif, retranche d'un coup 36 vers (v. 701-736).

1. *Catalogue des manuscrits des départements*, t. XIII, p. 147.

2. *Catalogue des manuscrits français*, ancien fonds, t. I, p. 52-53. — Cf. Paulin Paris, *Manuscrits françois de la Bibliothèque du Roi*, t. IV, p. 273-274.

3. *Mélanges Lanson* (Hachette, 1922), p. 87-97.

4. Cf. t. V, pp. xii-xiii et 336-337.

Et néanmoins, en dépit de ces négligences, tous deux offrent de l'intérêt. Sans qu'on puisse préciser leurs rapports respectifs ni leur source particulière, il est certain qu'ils ne dérivent ni de l'édition parisienne (A) ni de l'édition lyonnaise (B), puisqu'ils n'en reproduisent pas les caractères distinctifs, et que d'autre part ils ajoutent à l'une comme à l'autre.

Abstraction faite des variantes purement graphiques, que je n'ai pas cru devoir relever ; abstraction faite encore de celles tenant à la coexistence de deux formes parallèles, *soldart* et *soldat*, *voirez* et *verrez*, *pourmener* et *promener*, etc., — le *ms. V* a des leçons propres : ainsi *vertu* pour *source* (v. 288), *vuyder* pour *juger* (v. 422), *doulce* pour *docte* (v. 707), *la richesse de l'or* pour *les richesses & l'or* (v. 73). De même le *ms. N* : aussi pour *ainsi* (v. 53), *ne pourrons nous* pour *ne pouvons nous* (v. 249), *continuant vos jours jusques au centiesme an* pour *et que continuant ce bon heur d'an en an* (v. 786).

Le *ms. V* a des leçons communes avec l'édition B : *membres* pour *nombres* (v. 24), *leurs estats* pour *leur estat* (v. 409). De même le *ms. N* : *grace* pour *guerre* (v. 320), *imprudence* pour *impudence* (v. 399).

Les deux manuscrits sont d'accord pour confirmer les trois corrections excellentes<sup>1</sup> apportées par l'édition B aux v. 195, 328 et 649.

Ils sont d'accord pareillement pour donner les v. 483-484, qui manquent à l'édition A, et les v. 739-740, qui manquent aux deux éditions.

Ils sont d'accord enfin pour introduire dans le texte quatre vers (v. 745-748) qui ne figurent ni dans A ni dans B.

De tout ce qui précède, il résulte, je crois, que les *mss. V* et *N*, dans leurs parties communes, représentent une rédaction légèrement différente de celle des imprimés, et qu'on ne saurait négliger dans la constitution du texte. J'en ai donc tenu compte, dans la mesure où ces deux manuscrits amélioraient ou complétaient l'état de l'édition princeps, qui m'a servi de base.

1. V. ci-dessus, p. xxviii.

Ainsi, pour la première fois, j'essaie de donner de l'*Ample Discours* un texte critique. Loin de moi la pensée qu'il soit définitif ! Comment pourrait-il l'être ? Un certain manque de clarté qui paraît en quelques passages, l'embaras de quelques tournures, la violation en trois endroits (v. 262-263, 362-363, 472-473) de la loi d'alternance des rimes, attestent surabondamment que l'auteur n'a pas eu le temps de mettre la dernière main à cette œuvre de longue haleine. Ce n'est pas à nous d'achever ce qu'il a laissé imparfait.

J'ai fait usage de l'astérisque pour signaler à l'attention tous les mots du *Discours* auxquels correspondent des variantes autres que graphiques. Sa fréquence est ici bien significative du nombre exceptionnel des leçons relevées.

Quant au commentaire, il comprend d'abord les manchettes ou notes marginales données par l'édition princeps et par les manuscrits. Ces manchettes sont le plus souvent identiques ; mais les *mss. V* et *N* en ajoutent quelques nouvelles, que j'ai cru devoir reproduire <sup>1</sup>. D'autre part, les vues de l'auteur sur le rôle des quatre « états » dans l'économie du royaume appelaient des éclaircissements. L'excellente *Histoire des états généraux* de Georges Picot m'a permis de montrer combien, à chaque instant, ces vues étaient d'accord avec les vœux de l'opinion publique telle qu'elle allait bientôt s'exprimer aux états généraux d'Orléans (1560-1561). Par la hardiesse des idées et la chaleur des sentiments, l'*Ample Discours au Roy*, trop souvent méconnu, me paraît être, en dépit de sa forme imparfaite, un des meilleurs poèmes de Joachim du Bellay.

\*  
\*\*

Toute la fin de ce volume est consacrée aux *Traductions* <sup>2</sup>. Aubert en avait déjà fait une partie spéciale de son édition collective.

1. Cf. plus bas, p. 193, n. 1.

2. A la réserve des traductions et des adaptations diverses que des raisons particulières ont fait incorporer aux précédents recueils.

J'ai mis en tête, comme de juste, celles qui constituent la première partie du recueil composite de 1552, dont la seconde, *Œuvres de l'invention de l'auteur*, a pris place parmi les *Poésies lyriques* (t. IV, p. 85 sqq.). C'est d'abord le quatrième livre de l'*Énéide* de Virgile, dont fit choix du Bellay, parce qu'il n'est œuvre en aucune langue, dit-il, « où les passions amoureuses soyent plus vivement depeinctes, qu'en la personne de Didon ». C'est ensuite une *héroïde* d'Ovide et une *épigramme* d'Ausone, également relatives à Didon, et qui forment contraste avec ce livre IV <sup>1</sup>.

A ce groupe de traductions succède un fragment du cinquième livre de l'*Énéide*, la *Mort de Palinure*, qui parut en 1553, dans la seconde édition du *Recueil de Poésie*.

Le sixième livre de l'*Énéide*, qui ne vit le jour qu'en 1560, mais qu'on ne pouvait séparer de tout l'ensemble précédent, achève ce cycle d'emprunts à Virgile.

A part l'épigramme d'Ausone, dont le texte est cité par du Bellay lui-même, je n'avais pas à reproduire l'original latin, aisément accessible. Mais je devais au moins faciliter les recours au modèle. La version de notre poète est trop souvent lâche et diffuse : il ne lui faut pas moins de 1266 vers pour faire passer en français les 705 vers du livre IV de l'*Énéide*; et les 901 hexamètres du livre VI se dissolvent à leur tour en 1504 décasyllabes. L'absence de points de repère, dans l'édition Marty-Laveaux, rendait à peu près impossible toute comparaison de la version au texte. Il m'a paru indispensable d'établir ces points de repère. L'analyse que j'ai donnée, en caractères italiques, des parties successives de chacun de ces chants m'a permis de marquer, pour des intervalles en somme assez courts, des concordances qui, j'espère, seront utiles au lecteur.

Ce travail de comparaison, qu'il pourra poursuivre à son gré, je l'ai fait pour mon propre compte; mais je n'ai pas cru nécessaire d'en consigner au bas des pages tous les minutieux résul-

1. Sur ces traductions de 1552, cf. mon *Joachim du Bellay*, 1<sup>re</sup> partie, chap. x, p. 249-254.

tats. Il m'a suffi de signaler, chemin faisant, quelques défaillances et quelques erreurs, et d'éclaircir à l'occasion, par une note toujours brève, les parties obscures du texte.

Et pour finir, je reproduis la traduction en vers français de *Plusieurs passages des meilleurs poètes Grecs et Latins, citez aux Commentaires du Sympose de Platon par Loys Le Roy, dit Regius* (1558). Cet humaniste, ayant écrit sur le *Banquet* un docte commentaire<sup>1</sup>, où, suivant l'usage du temps, il citait beaucoup, et même un peu trop, pria son ami du Bellay, — « tres excellent poète », ainsi qu'il le proclame, — de « translater » en son français toutes ces citations empruntées aux anciens. Naguère, ils avaient eu maille à partir, et l'auteur des *Regrets* avait décoché contre ce « pédant » quelques sonnets des plus aigus<sup>2</sup>. Mais depuis, ils s'étaient réconciliés et vivaient dans les meilleurs termes. Le poète accueillit avec empressement la demande de l'humaniste, qui fit suivre son commentaire de tous ces fragments versifiés<sup>3</sup>.

Ces fragments, au nombre de 57, sont d'étendue très inégale : les plus courts ont deux vers, les plus longs de trente à quarante. La poésie grecque n'est représentée que par deux passages d'Homère, l'un de l'*Odyssée* (n° xvi), l'autre de l'*Iliade* (n° xvii).

1. *Le Sympose de Platon, ou de l'Amour & de Beauté, traduit de Grec en François, avec trois livres de Commentaires, extraictz de toute Philosophie, & recueillis des meilleurs auteurs tant Grecz que Latins & autres, par Loys le Roy, dit Regius.* Paris, 1558, in-4°. — Épître dédicatoire « au Roy-Dauphin & à la Roynne-Dauphine », datée de Paris, 24 avril 1558. Privilège du 24 septembre. Achevé d'imprimer du mardi 8 novembre. — Au v° du feuillet de titre, élogieux sonnet de J. du Bellay (reproduit par nous, t. II, p. 214).

2. Cf. *Regrets*, LXV-LXX (t. II, p. 102-106).

3. Cf. ce que dit Le Roy, vers la fin de son *argument*, f. [1v] v° : « ... J'ay dressé trois livres de commentaires extraits de toute philosophie, comme le sujet requeroit, & recueilliz des meilleurs auteurs tant Grecs & Latins que Hebreux, Arabes & vulgaires. J'ay laissé la plus part des Latins à leur entier, pourtant que ce langage est presque aussi commun en France que le nostre, & que le François mesme est demy Latin. Quant aux poètes, qui sont plus difficiles, j'ay inseré les passages qui estoient desja traductz : & le Seigneur du Bellay excellent poète a translaté les autres, qui se trouveront sur le derriere. »

Parmi les Latins, Virgile a la place d'honneur : il fournit dix-huit citations, quatre des *Bucoliques*, quatre des *Géorgiques*, et dix de l'*Énéide*. Pour ce dernier poème, du Bellay, le cas échéant, utilise sa traduction des livres IV et VI, mais non, presque toujours, sans l'avoir retouchée. Après Virgile, on a six fragments d'Horace et d'Ovide, cinq de Propertius, trois de Lucrèce, deux de Lucain et de Juvénal. Quelques poètes moins fameux, Cornélius Gallus (nos xxxi et xxxii), Columelle (n° xxxvi), Manilius (n° liv), sont cités, eux aussi, et même longuement. Enfin, plus longuement encore, deux poètes néo-latins sont mis à contribution : une fois Fracastor, l'auteur de la *Syphilis* (n° xiv) ; huit fois Pontano, l'auteur de l'*Uranie* (nos ix, x, xv, xxxviii, li) et des *Météores* (nos xi, xii, xiii).

Je n'ai pas jugé nécessaire de reproduire tous les textes qu'a tournés en français l'ami de Regius. La plupart sont classiques, et de facile accès : j'y renvoie simplement. Quant à ceux qui ne le sont pas, — et j'y mets les néo-latins, — il m'a paru qu'il convenait de les citer en bas de page. Je les cite toujours tels que Le Roy les donne au cours même de son commentaire, puisque c'est sur ces textes-là qu'a travaillé le traducteur.

Paris, octobre-décembre 1928.